

**Relaxer.**  
Vous êtes couverts.

Nous offrons une assurance auto et habitation en laquelle vous pouvez avoir confiance.



**Mitchell McConnell Insurance Ltd.**

Obtenez une soumission d'assurance instantanée, appelez : 1-800-796-2455

(506) 634-7200 | mitchellmcconnell.com  
660 Rothesay Ave, Saint John, NB

Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB)



Nous offrons gratuitement des brochures et dépliant sur divers sujets en droit

Aider le public à connaître la loi

www.legal-info-legale.nb.ca | 506-453-5369

**LOTO 50/50**

Jouez chaque semaine!



1 800 453-4333 • www.fcanb.ca

# Bulletin 50+



Avril 2023 • numéro 4

Fédération des citoyen(ne)s aîné(e)s du Nouveau-Brunswick

www.fcanb.ca 

## Nouvelles de la Fédération

Le Conseil d'Administration se réunira à nouveau le mardi 4 avril et se concentrera principalement sur la préparation de la prochaine Assemblée Générale Annuelle à la salle Legends du Colisée de Moncton le mardi 9 mai. Ils approuveront les nouvelles Résolutions, Politiques et Plan Stratégique de la Fédération qui seront ensuite présentés à nos membres lors de l'AGA. Les formulaires d'inscription ont été envoyés à nos clubs et certains reviennent déjà au bureau. Une rencontre est prévue le 14 avril avec la ministre fédérale Ginette Petitpas-Taylor et nous attendons toujours des nouvelles du gouvernement provincial. Nous avons renvoyé les résolutions non résolues à tous les députés et représentants du gouvernement, et la lettre suivante a également été envoyée au premier ministre Higgs, à la Dre Jennifer Russell, au Dr Yves Léger et au Ministre Bruce Fitch après avoir entendu les préoccupations de nos membres :

« Les membres de la Fédération des Citoyen(ne)s Aîné(e)s du Nouveau-Brunswick s'inquiètent de la décision à venir de la province concernant la recommandation du Comité Consultatif National de l'Immunisation selon laquelle, à

compter du printemps 2023, une dose de rappel bivalente supplémentaire pourrait être offerte selon l'intervalle recommandé aux personnes suivantes qui sont exposées à un risque accru de maladie grave causée par la COVID-19 : Adultes de 80 ans et plus, résidents de foyers de soins de longue durée et d'autres lieux de vie collective pour personnes âgées ou ayant des besoins médicaux complexes, adultes de 18 ans et plus qui sont modérément à sévèrement immunodéprimés (en raison d'une affection sous-jacente ou d'un traitement) et les adultes de 65 à 79 ans, en particulier s'ils n'ont pas d'antécédents connus d'infection par le SRAS-CoV-2.

Le 14 septembre 2022, lorsque les rappels bivalents sont devenus disponibles pour la première fois, et de nouveau le 21 octobre 2022 lorsque d'autres ont été fournis, voici le message donné : « La santé publique continue de recommander fortement aux Néo-Brunswickois de se tenir au courant de leurs vaccins contre la COVID-19, y compris l'obtention d'un rappel bivalent, si cinq mois se sont écoulés depuis leur dernier vaccin ou infection COVID-19 », a déclaré le Dr Arifur Rahman, médecin-hygiéniste en chef par intérim. « Ceci

est particulièrement important pour les personnes les plus à risque de conséquences graves du COVID-19. » Les facteurs de risque personnels de maladie grave comprennent : être âgé de 50 ans ou plus. Avec cette décision à venir, nous espérons que cela sera pris en considération pour être juste et par respect envers tous les aîné(e)s, car cela comprend tous ceux qui ont plus de 50 ans.

Nous avons entendu bon nombre de nos membres, en particulier ceux âgés de 50 à 64 ans, nous faire part de leurs inquiétudes face au plan de déploiement proposé de la vaccination de rappel. Ce nouveau plan ne prend en compte que les personnes de 65 ans et plus faisant partie des groupes prioritaires. Notre préoccupation vient du fait que de nombreuses personnes âgées de 65 ans et plus ont un partenaire, un soignant ou un contact proche vivant à leur domicile qui a entre 50 et 64 ans. Votre gouvernement encourage le fait que les personnes âgées doivent rester chez elles le plus longtemps possible.

( à suivre à la prochaine page )

 **Suivez-nous, aimez notre page et partagez!**

# Fraude et les arnaques de grands-parents

Les forces policières constatent une augmentation alarmante des escroqueries de grands-parents. Il s'agit de fraudeurs qui communiquent avec une personne âgée, se font passer pour leur petit-fils ou petite-fille, et prétendent avoir de sérieux problèmes et besoin d'argent immédiatement. Soyez préparés! Si vous recevez un appel ou un message de ce genre, sachez que le fraudeur pourrait connaître le nom de votre petit-enfant. Cette personne s'arrangera alors pour récupérer l'argent en personne ou se le faire envoyer.

Parmi les autres escroqueries courantes dont il faut se méfier, nous pouvons citer: la fraude liée à l'investissement, les trucs de rencontres et les fraudes de services.

## Comment se protéger?

- Si vous recevez un appel téléphonique suspect venant d'un proche qui

affirmerait être en grande difficulté, raccrochez et communiquez directement avec la personne concernée en utilisant le numéro de téléphone que vous avez pour cette personne.

- Si l'appelant prétend représenter la police et vous demande de payer une amende ou une caution, raccrochez et appelez votre poste de police local.
- Avant de verser des fonds à une organisation ou à une personne, informez-vous. Vérifiez si l'organisation ou la personne est enregistrée auprès des autorités de votre province.
- Méfiez-vous des personnes rencontrées dans les médias sociaux qui vous demandent d'investir dans leur entreprise ou projet.
- Écoutez cette voix intérieure qui vous

dit que « ça a l'air croche ».

- Faites attention à ce que vous publiez en ligne. Les fraudeurs peuvent utiliser les noms et les renseignements partagés sur les médias sociaux à des fins de ciblage.
- Utilisez des mots de passe uniques et complexes pour tous vos comptes de médias sociaux ou de messagerie.

Vous pensez avoir été victime de fraude? Communiquez avec votre service de police local et signalez l'incident au Centre antifraude du Canada au moyen du système de signalement en ligne ou par téléphone au 1-888-495-8501.

Chaque année, les escroqueries coûtent des millions de dollars aux aînés canadiens. C'est en sachant les repérer et en restant vigilant que vous pouvez les éviter.

## Nouvelles de la Fédération (suite)

Dans de nombreux cas, ces personnes âgées dépendent d'une personne plus jeune qui vit avec elles pour les aider à s'occuper des repas, des travaux ménagers et d'autres tâches. Nous recommandons fortement que ces personnes soient également éligibles au rappel.

Nous encourageons le gouvernement à considérer ces options au moment de prendre la décision concernant la recommandation du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI). Veuillez considérer toutes les personnes âgées de 50 ans et plus pour le rappel bivalent. »

## L'art d'une retraite réussie, c'est se donner les moyens de vivre sa passion.

### Votre retraite dans trois ans... un an... maintenant!

Avez-vous songé au style de vie que vous désirez à votre retraite? Savez-vous combien vous coûtera la retraite tant désirée?

### Vous êtes déjà à la retraite...

Qu'en est-il de votre plan? Avez-vous pensé à votre succession?

### Prenez rendez-vous

uni.ca/patrimoine  
1 888 359-1357

